

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Wasserkraft
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent
Caretti, Brigitte
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Wasserkraft, Postulat, 1989 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Wasserkraft	1

Abkürzungsverzeichnis

UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
EnG	Energiegesetz
EAWAG	Eidgenössische Anstalt für Wasserversorgung, Abwasserreinigung und Gewässerschutz

CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
LEne	Loi sur l'énergie
EAWAG	Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiapolitik

POSTULAT
DATUM: 26.09.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

Piero Marchesi (udc, TI) a déposé une motion pour **actualiser la Stratégie énergétique 2050 afin de garantir la fiabilité et la durabilité de l'approvisionnement en électricité** en Suisse. Dans sa motion, il préconise notamment la prise en compte de l'augmentation de la mobilité électrique, la résilience du réseau électrique, la production indigène et l'évolution du coût de l'énergie. D'après le député tessinois, le Conseil fédéral avance «au coup par coup» au lieu de planifier des scénarios à long-terme. Il cite comme exemple la réserve hiver ou les centrales à gaz.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. De son point de vue, la mise en œuvre progressive de la Stratégie énergétique crée les conditions-cadres pour un approvisionnement en électricité sûr et climatiquement neutre. La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047) et la modification de la loi sur l'énergie (LEne) qui vise une accélération et une simplification des procédures (23.051) ponctuent cette vision à long-terme. Ces révisions législatives sont notamment guidées par les Perspectives énergétiques 2050+. Finalement, concernant la résilience du réseau électrique, le Conseil fédéral cite la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques de 2019. Dès lors, le gouvernement juge qu'un rapport supplémentaire serait superflu.

En chambre, la **motion** a été **rejetée** par 109 voix contre 83 et 1 abstention. Piero Marchesi n'a reçu le soutien que de son groupe (54 voix de l'UDC), du groupe PLR (27 voix) et de 2 voix tessinoises du groupe du Centre.¹

Wasserkraft

POSTULAT
DATUM: 05.07.1989
BRIGITTE CARETTI

Le Conseil fédéral a refusé de prendre position sur l'extension, très controversée, des installations hydro-électriques du Grimsel (BE). Ce projet, devisé à environ deux milliards de francs et développé par les Forces motrices de l'Oberhasli, vise à augmenter les capacités de stockage de l'actuel lac artificiel. Lors du débat suscité à ce sujet au Conseil national par le postulat Leutenegger Oberholzer (poch, BL; Po. 88.503) et l'interpellation Bär (pes, BE; Ip. 88.569), ont été évoqués tant l'absurdité de ce développement que son gigantisme technocratique. Si l'UDC le défend, le PES, l'AdI et le PS sont opposés à un tel concept. Ce débat a été, par ailleurs, jugé comme étant trop précoce par Adolf Ogi car les autorités bernoises ne se sont pas encore prononcées de facto au sujet de Super-Grimsel (en vertu de quoi le postulat Leutenegger Oberholzer a été refusé et l'interpellation Bär renvoyée). Néanmoins, deux rapports affirment que le projet n'est pas compatible avec l'environnement et que sa réalisation n'est pas indispensable à l'approvisionnement énergétique du canton et du pays; il s'agit de l'étude d'impact effectuée par le Service cantonal bernois de coordination pour la protection de l'environnement ainsi que du rapport sur le rendement énergétique élaboré par la société Electrowatt.²

POSTULAT
DATUM: 07.10.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un postulat Pini (prd, TI) demandant que, dans le cadre du renouvellement de la concession accordée aux CFF pour l'exploitation des forces hydrauliques du bassin d'accumulation du lac Ritom (TI), le funiculaire régional et les places de travail y relatives soit maintenus. Le postulat demande en outre que la voie circulaire autour du bassin d'accumulation soit achevée.³

POSTULAT
DATUM: 17.12.2010
NICOLAS FREYMOND

Sur préavis favorable du gouvernement, le Conseil national a transmis à ce dernier un postulat Bourgeois (plr, FR) demandant un rapport sur le **potentiel de développement de la production hydroélectrique** en Suisse à la lumière du progrès technique, des possibilités de rehaussement des ouvrages d'accumulation existants et d'éventuelles nouvelles centrales. La question de la capacité de stockage des énergies renouvelables et des possibilités de l'accroître sera également examinée.⁴

POSTULAT
DATUM: 08.06.2011
LAURENT BERNHARD

Dans l'optique du futur réseau européen d'énergies renouvelables, le Conseil national a également transmis un postulat Wehri (pdc, SZ) demandant au gouvernement d'élaborer un rapport indiquant les mesures nécessaires à la **construction de centrales à accumulation** dans les Alpes.⁵

POSTULAT
DATUM: 28.09.2012
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a transmis lors de la session d'automne un postulat Guhl (pbd, AG) chargeant le Conseil fédéral d'examiner des modifications légales afin d'**améliorer l'efficacité des centrales hydrauliques** sans qu'un renouvellement de concession ne soit nécessaire.⁶

POSTULAT
DATUM: 25.09.2013
LAURENT BERNHARD

Le Conseil des Etats a transmis lors de la session d'automne un postulat Engler (pdc, GR) chargeant le Conseil fédéral d'examiner **les conditions permettant d'exploiter les forces hydrauliques de manière durable**. Le texte invite notamment le gouvernement à évaluer le financement d'extensions de centrales de pompage-turbinage existantes ou la construction de nouvelles centrales de ce type par l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt qui seraient accordés par la Confédération. C'est par 25 voix contre 6 que les sénateurs se sont prononcés en faveur de cette intervention parlementaire.⁷

POSTULAT
DATUM: 17.03.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

D'après le récent inventaire de l'institut de recherche sur l'eau (EAWAG), 1200 lacs naturels ont été créés par la fonte des glaciers en Suisse. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) propose d'**évaluer le potentiel hydraulique de la fonte des glaciers**. Le rapport devra mesurer le potentiel hydroélectrique et déterminer les mesures nécessaires pour exploiter ce potentiel.

Le Conseil fédéral a recommandé d'adopter le postulat. En chambre, le **postulat** a été **tacitement adopté**.⁸

POSTULAT
DATUM: 15.03.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec comme objectif de renforcer la production d'énergie renouvelable et de sécuriser l'approvisionnement électrique helvétique, la Commission de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) a déposé un postulat pour étudier le **potentiel de rénovation et d'agrandissement des grandes centrales hydroélectriques**. Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les services spécialisés des cantons concernés et les exploitants des centrales hydroélectriques, d'évaluer le potentiel de tous les types de rénovation ou agrandissement, comme la rehausse du niveau de retenue, l'agrandissement des galeries, le relèvement des barrages, ou les nouveaux équipements.

Le Conseil fédéral a préconisé l'adoption du **postulat**. Lors de la session de printemps 2023, le postulat a été **adopté tacitement** par la chambre du peuple.⁹

1) BO CN, 2023, p.1958 s.

2) BO CN, 1989, p. 382 ss.; Suisse et NZZ du 5.7.89.

3) BO CN, 1994, p. 1907 s.

4) BO CN, 2010, p. 2162

5) BO CN, 2011, p. 1013.

6) BO CN, 2012, p. 1790.

7) BO CE, 2013, p. 234 s.; NZZ, 26.9.13.

8) BO CN, 2022, p.514; Communiqué de presse CEATE-CE 25.08.2021

9) BO CN, 2023, p.518; Communiqué de presse CEATE-CN du 26.1.23